



N° 24-03-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

Absents :

M. Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ
Mme Carmela DEGLIAME - M. Ludovic LEFFET - Mme Déborah RUYAULT - M. Guillaume DUBOS -
Mme Fatma YORAT (partie à 21h25)

Pouvoirs :

M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES
Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	21
Nombre de Conseillers Votants	28
Date de convocation	28/02/2024
Date d'affichage	28/02/2024

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312.1,

VU la loi du n°2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

VU la Loi de finances 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

CONSIDERANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport à partir duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

Article 1 : De la tenue du débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu ce lundi 4 mars 2024.

Article 2 : De l'existence et de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2024 annexé à la présente délibération.

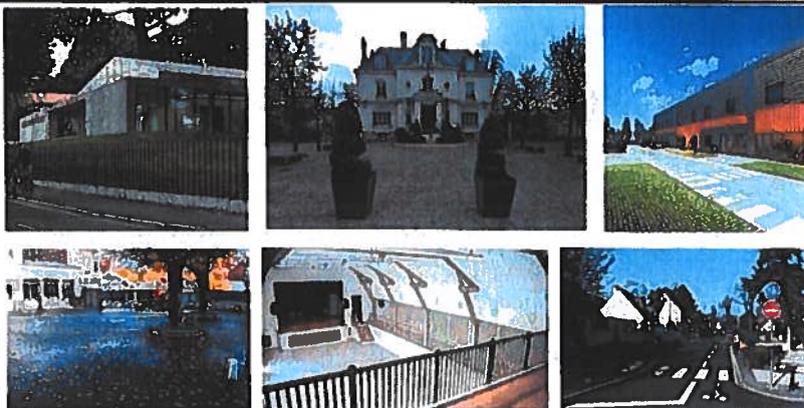
Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le 08-03-24

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
Mme Bouchra DERKAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

1

Sommaire

01. La loi de Finances 2024

- Dispositions financières et fiscales
- Soutien des investissements locaux
- Mesures contre l'inflation

02. Le contexte économique

- Le contexte national
- La situation groslaysienne
- Les grandes orientations budgétaires

03. Le résumé analytique

- Evolution de l'équilibre budgétaire
- Situation financière de la ville
- Financement des investissements

04. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

- Bâtiments publics
- Bâtiments scolaires
- Voiries – aménagement de terrains
- Autres opérations ou projets

05. Les détails du budget 2024

- Equilibre général du BP 2024
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

2

2

01. LA LOI DE FINANCES POUR 2024

La Loi de finances 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 (LFI), ne comporte pas de dispositions d'ampleur pour les finances locales, mais plutôt des ajustements.

Ses objectifs principaux sont :

- Ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans.
- Stabiliser la dette publique : 110 % du PIB entre 2024 et 2027.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

La création d'un Haut conseil des finances publiques locales permettra, notamment, le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif.

A- Dispositions financières et fiscales

❖ Dotation globale de fonctionnement (DGF) en légère hausse

Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale,
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine.

Les 30 millions d'euros de hausse restant viennent financer la dotation d'intercommunalité.

❖ Dotation pour les titres sécurisés

Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'Etat augmente la dotation pour les titres sécurisée de 52,4 à 100 millions, en 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les modalités de répartition de cette dotation sera en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrements,
- du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente,
- de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

❖ **Compensation en cas de perte de base de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État est créé afin de compenser les communes qui subissent entre deux années une perte importante de produit de la TFPB dû à la perte de base de TFPB perçue sur les entreprises.

La compensation sera versée sur trois années :

- la première année, elle est égale à 90 % de la perte de produit,
- les deux années suivantes, elle est successivement égale à 75 % et 50 % de la compensation versée la 1^{ère} année.

❖ **Augmentation du FCTVA**

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6 %. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €).

En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1^{er} janvier 2021.

❖ **Actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**

La loi de finances pour 2024 acte un nouveau report : l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels qui servent au calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux est repoussée à 2026

❖ **Rétrocession du produit des amendes ZFE aux collectivités**

A compter du 1^{er} janvier 2025 le produit des amendes sera affecté aux communes et EPCI ayant instauré une zone à faibles émissions (ZFE), déduction faite de la quote-part de ce produit affectée à l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA).

Une ZFE est une zone comportant des voies routières où la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte selon des modalités spécifiques définies par la collectivité dans l'objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et d'améliorer la qualité de l'air locale (ex. : vignette Crit'air).

La mise en place d'une ZFE est obligatoire selon un calendrier progressif de sortie des véhicules les plus polluants uniquement pour les agglomérations dépassant régulièrement les valeurs réglementaires de qualité de l'air.

❖ Réforme des redevances de l'eau

L'objectif recherché est le renforcement des principes de pollueur-payeur et avoir une meilleure répartition de la charge fiscale entre les différents redevables.

La loi de finances prévoit une réforme des redevances des agences de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2025. Mais l'ambition de cette réforme a été revue à la baisse :

- La hausse de la redevance pour pollution diffuse portant sur les pesticides a ainsi été supprimée de la version finale du texte.
- La suppression des tarifs planchers de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau en cas d'irrigation. Les volumes d'eau potable servant à l'abreuvement des animaux ont aussi été exclus de l'assiette servant à déterminer la redevance sur la consommation d'eau potable.
- En revanche, a été maintenue le remplacement de 2 redevances actuelles (pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte) par 3 nouvelles redevances portant sur :
 - La consommation d'eau potable (due par les usages finaux, domestiques et industriels).
 - La performance des services réseaux d'eau potable.
 - La performance des services d'assainissement collectif.

Ces redevances seront versées par les services d'eau et d'assainissement des communes (et leurs groupements), et non plus par les usagers.

B- Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

❖ Poursuite du soutien avec le maintien des DSIL, DETR

Les dotations d'investissement allouées aux communes se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024.

- La DSIL (570 millions €) : est reconduite au même niveau qu'en 2023.
- La DETR (1 046 millions €)

Le financement accordé par ces dotations aux projets « à caractère « environnemental » passe de 20 % à 25 %.

❖ Augmentation du Fonds Vert

Effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est augmenté à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier). Il est prévu au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

❖ La dette verte

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

C- Prolongation des mesures contre l'inflation

❖ Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité

La Loi de finances prolonge ce bouclier pour l'année 2024.

Pour accompagner le «bouclier tarifaire», la loi de finances pour 2023 avait placé le tarif d'accise sur l'électricité au niveau minimum permis par le droit européen jusqu'au 31 janvier 2024. La LFI maintient ce niveau jusqu'au 31 janvier 2025 avec toutefois la possibilité d'une augmentation. Cependant, cette hausse ne peut conduire à une augmentation du prix de l'électricité de plus de 10 %.

❖ Prolongation de « L'amortisseur électricité »

Le dispositif «d'amortisseur électricité» à destination des collectivités ne bénéficiant pas des tarifs réglementés, est prolongé pour l'année 2024. L'amortisseur prend donc la forme d'une réduction de prix, qui va être automatiquement appliquée sur la facture par le fournisseur d'énergie de la collectivité locale.

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

9

9

02. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

A- LE CONTEXTE NATIONAL

- ❖ *Le contexte national*
- ❖ *Les évènements économiques et géopolitiques*

B- LA SITUATION GROSLAYSIENNE

C- LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

10

10

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

5

A- Le contexte national

❖ Le contexte national

❖ Contexte macro-économique

- Croissance France 1,4 %
- Croissance Zone européenne 1,3 %
- Inflation annuelle 2,6 %

❖ Administrations publiques

- Croissance en volume de la dépense publique 0,5 %
- Baisse du déficit public (% du PIB) 4,4 %
- Dette publique (% du PIB) 109,7 %

❖ Les événements économiques et géopolitiques

- Evolution de la Guerre en Ukraine,
- Evolution du conflit Israélo-Palestiniens,
- Situation en Mer Rouge : conséquences sur la chaîne d'approvisionnement - 15% du commerce mondial,
- Evolution des relations entre la Chine et Taiwan,
- Elections présidentielles : l'année 2024 est marquée par un cycle d'élections mondiales qui peut impacter les relations économiques actuelles : Etats Unis, Russie, Belgique, Sénégal, Mali, Pakistan, Algérie...

B- La situation groslysiennne

Face au contexte national, la situation des collectivités territoriales se tend et nombreuses sont celles qui sont en grandes difficultés face à l'envolée des prix de l'énergie, à l'inflation ou aux augmentations successives et nécessaires de la rémunération des agents publics.

Certaines voient leurs plans d'investissement à la baisse et d'autres sont même amenées à réduire le service rendu au public.

Aussi, la participation des collectivités territoriales à l'objectif général d'économies sur les dépenses publiques annoncée dans le projet de Loi de Finances 2024 apparaît d'ores et déjà difficilement tenable pour nombre de communes au vu du contexte inflationniste.

A Grosly, les choix opérés par la municipalité ont garanti la bonne santé financière de la Ville.

C'est bien cette bonne gestion, menée depuis le début du mandat, qui a permis, en 2023, d'absorber ces hausses, sans recourir à l'emprunt et en maintenant un programme d'investissement ambitieux.

Ce budget primitif 2024 s'inscrit donc dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres.

La Ville veut préserver sa capacité à investir, mais dans un contexte contraint, elle doit adapter ses projets à ses capacités de financement. Cela implique que des choix et des priorités devront être réalisés.

Il s'agit, pour la Ville de Groslay, de bâtir un budget 2024, responsable au regard du contexte d'incertitudes qui continue de peser depuis la crise de la covid-19, en faisant des choix courageux et assumés.

Le budget 2024 proposé est donc un budget de développement : des investissements en hausse pour préparer l'avenir et des efforts de bonne gestion maintenus pour ne pas demander plus aux habitants dans un contexte d'inflation (0 % d'augmentation du taux d'imposition local).

C- Les grandes orientations budgétaires pour 2024

Pour son budget 2024, la ville de Groslay prévoit de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières en faveur des grands projets du mandat.

L'objectif est de permettre d'absorber l'évolution observée, au cours des derniers mois, sur les dépenses énergétiques, mais également sur un certain nombre de marchés nécessaires à l'approvisionnement en fournitures de base (matériel technique, produits ménagers, papier et consommables, ...) impacté par ce contexte inflationniste.

- Accélérer le programme d'investissement pour entretenir la ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques. Plus que jamais en 2024, la transition énergétique demeurera un pilier de l'action municipale.
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours, modéré et calculé au plus juste, à l'endettement.
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes.

03. LE RÉSUMÉ ANALYTIQUE

A- EVOLUTION DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

B- SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

- 1- Analyse de la dette (en chiffre)
- 2- Capacité de désendettement
- 3- Encours de la dette par habitant

C- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 1- Baisse de l'épargne
- 2- Recours à l'emprunt

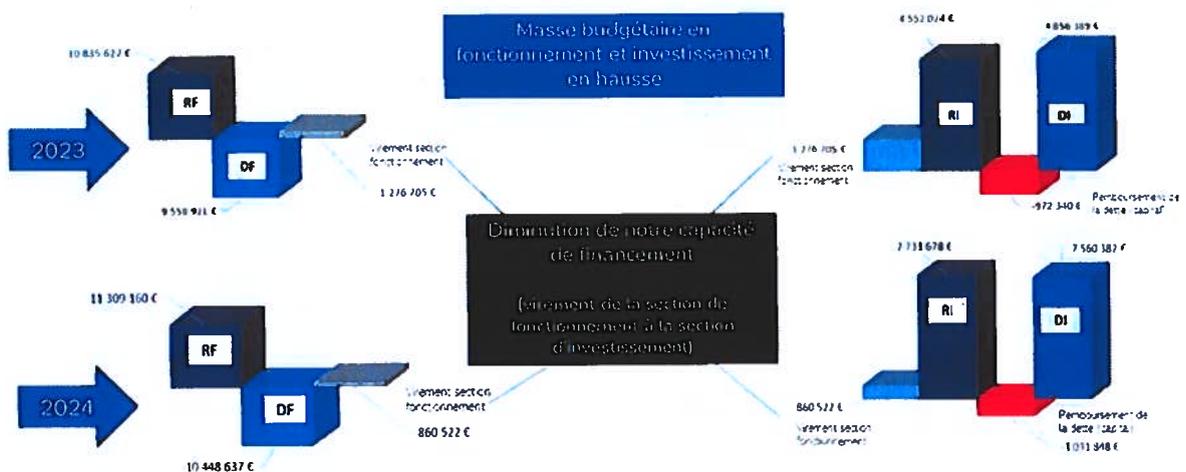
15

15

A- Evolution de l'équilibre budgétaire

Section de fonctionnement

Section d'investissement



CDH du 04/03/2024 - Debat d'Orientations Budgetaires 2024

16

16

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

B- La situation financière de la ville

Plusieurs ratios permettent d'analyser la dette d'une collectivité. Cette analyse est importante et permet de mesurer le poids de la dette de la collectivité, à travers plusieurs indicateurs.

- **Le taux d'épargne brute** (Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.
- **Le ratio appelé capacité de désendettement** (encours total de la dette / épargne brute) :
Il mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.
Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?
- **L'encours de dette par habitant** (encours total de la dette / population INSEE) :
Cet indicateur permet d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette, avec d'autres collectivités, ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité.

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

17

17

1- L'ANALYSE DE LA DETTE (en chiffres)

EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DEPUIS 2018

Ville de Groslay	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Dépenses réelles	8 205 966	8 432 844	8 417 672	8 249 246	7 837 233	8 029 398	9 294 469
Recettes réelles	9 426 608	10 058 506	9 850 722	11 136 631	10 206 468	11 065 754	11 274 287
Epargne brut	1 220 642	1 625 662	1 433 050	2 887 385	2 369 234	3 036 356	1 979 818
Taux d'épargne brute (Moyenne de la strate : 17,8%)	12,9%	16,2%	14,5%	25,9%	22,2%	27,4%	17,6%
Remboursement d'emprunt	833 264	1 340 197	885 010	2 412 763	941 851	972 340	1 031 848
Epargne nette	387 378	285 464	548 040	474 622	1 427 383	2 064 016	947 971
Taux d'épargne nette (Moyenne de la strate : 10,7%)	4,1%	2,8%	5,6%	4,3%	14,0%	18,7%	8,4%
Etat de la dette au 31/12	12 354 879	11 496 398	10 611 338	8 198 576	7 256 724	6 284 385	5 365 984

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

18

18

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2023

Prêteur	Objet de la dette	Date de réalisation	Durée (an)	Date dernière échéance	Taux (%)	Index de taux	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31/12/N
CREDIT AGRICOLE	Réaménagement centre ville et salle des fêtes	2014	15	27/05/2029	2,94	FIXE	1 000 000,00	66 666,72	9 685,26	76 351,98	294 443,88
CREDIT AGRICOLE	Financement des investissements 2013	2012	15	19/04/2027	4,57	FIXE	1 000 000,00	80 592,63	11 022,69	91 615,32	202 640,69
CREDIT AGRICOLE	Réaménagement de 4 prêts	2004	20	30/01/2024	4,58	FIXE	1 684 542,88	84 227,08	3 857,60	88 084,68	-
DEXIA CLF	Refinancement du prêt MPH272816EU	2015	15	01/09/2030	3,4	FIXE	8 358 572,04	569 545,35	157 936,77	727 482,12	4 067 697,80
DEXIA CLF	Financement des investissements 2010	2010	20	01/01/2031	3,77	FIXE	835 000,00	41 750,04	10 264,28	52 014,32	253 978,61
DEXIA CLF	Financement divers de travaux publics	2010	20	01/09/2030	2,85	FIXE	104 142,47	5 710,52	1 120,16	6 830,68	36 140,50
DEXIA CLF	Financement divers de travaux de bâti	2010	20	01/09/2030	2,85	FIXE	60 497,75	3 317,32	650,72	3 968,04	20 994,37
CREDIT AGRICOLE	PROGRAMME 2 INVESTISSEMENT 2	2016	15	01/07/2031	1,33	FIXE	400 000,00	26 711,34	2 726,22	29 437,56	189 809,21
CREDIT AGRICOLE	PROGRAMME INVESTISSEMENT 201	2016	15	07/03/2031	1,84	FIXE	600 000,00	39 879,26	6 258,92	46 138,18	300 279,20
TOTAL GENERAL							14 042 755,14	918 400,26	203 522,62	1 121 922,88	5 365 964,26

CN du 04/03/2024 - Debat d'Orientations Budgetaires 2024

19

19

2- LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Evolution de la dette et capacité de désendettement



Ville de Groslay	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Prévisionnel	Moyenne de la strate
Capacité de désendettement	10,1	7,1	7,4	3,8	3,1	2,0	2,7	3,8
Taux d'endettement	131,1%	114,3%	107,7%	72,9%	71,1%	56,8%	47,6%	67,6%

CN du 04/03/2024 - Debat d'Orientations Budgetaires 2024

20

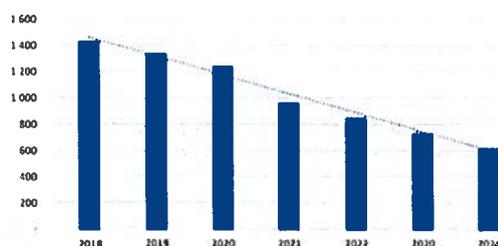
20

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

10

3- L'ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

Encours de la dette par habitant depuis 2018



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate
Population	8 597	8 561	8 519	8 462	8 462	8 519	8 519	797
Encours de la dette par habitant	1 437	1 343	1 246	969	858	738	630	

CM du 04/03/2024 - Debat d'Orientations Budgetaires 2024

21

21

C- Le financement des investissements

1- BAISSÉ DE L'ÉPARGNE

Contrairement aux prévisions du DOB de 2023, l'épargne (nette ou brute) réalisée en 2023 a été encore meilleure que les années précédentes avec une épargne brute de 3 Millions d'euros. Ce résultat se justifie par la rentrée supplémentaire de recettes en fonctionnement, notamment les impôts (+4,5 %), les produits des services (+14,4 %) et surtout la CAF (+ de 100 % dû à des régularisations des années antérieures et à la nouvelle Convention globale territorialisée).

Avec le BP 2024, la dégradation de l'épargne (brute et nette) s'accroît et diminue d'autant notre capacité d'autofinancement. Toutefois, le taux d'épargne brute prévisionnel reste très satisfaisant.

Notre capacité de financer nos investissements avec des fonds propres se trouvant diminuée, cela nous amène à choisir entre 2 alternatives :

- 1/ Réduire nos dépenses d'investissement et revoir à la baisse notre programme,
- 2/ Augmenter nos recettes (le levier principal étant l'emprunt).

Notre volonté étant de ne pas impacter nos projets en matière de transition énergétique et de réfection de la voirie, mais au contraire de les accélérer, la décision a été prise d'augmenter nos recettes.

CM du 04/03/2024 - Debat d'Orientations Budgetaires 2024

22

22

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

11

2- LE RECOURS À L'EMPRUNT

La santé financière de la Commune est bonne avec :

- un taux d'endettement* en baisse qui passe sous la barre des 50 %, (le taux moyen de la strate étant de 67,6 %).
- une capacité de désendettement* (2,7 ans) très favorable et situé largement en-dessous du ratio des communes de notre strate, fixé à 3,8 ans.
- un encours de la dette* par habitant de 630 € en baisse et en dessous de la moyenne de la strate (797 €).

Cette gestion saine, menée depuis le début du mandat, nous permet donc d'envisager sereinement le recours à un emprunt pour couvrir notre programme ambitieux en matière d'investissement.

Ce n'est qu'après l'adoption du budget et l'inscription de crédit au Chapitre 16 en recettes de la section d'investissement que le Conseil municipal décide de la souscription d'un emprunt. Ainsi le recours à l'emprunt donne obligatoirement lieu à une délibération qui comporte les mentions suivantes :

- le nom et la raison sociale de l'organisme prêteur,
- la motivation de l'emprunt, son montant, sa durée, le taux d'intérêt,
- les modalités d'amortissement,
- le montant des frais de dossiers
- et l'autorisation donnée au maire (article L. 2122-21 du CGCT) pour signer le contrat d'emprunt.

* Chiffres intégrant déjà l'impact de l'emprunt prévu au BP 2024

CM du 04.03.2024 - Débat d'orientations Budgétaires 2024

23

23

04. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de prospective financière élaboré pour la durée du mandat. Il est actualisé chaque année, en fonction des aléas rencontrés.

Ce plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base des priorités d'actions de la municipalité avec comme grandes thématiques :

- 1- Bâtiments publics
- 2- Bâtiments scolaires
- 3- Voirie – Aménagement de terrain
- 4- Autres opérations ou projets

24

24

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

12

Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2022-2026 SYNTHESE

SYNTHESE DU PPI	Estimation totale	Realise		2024	2025	2026
		Total	dont 2023			
Bâtiments Publics	5 650 509,45	2 394 707,16	1 893 696,57	2 190 673,03	765 000,00	300 000,00
Bâtiments scolaires	2 852 323,49	372 877,71	234 192,88	1 129 445,78	1 350 00,00	-
Voie - Aménagement de terrain	2 188 001,50	790 701,50	617 140,90	921 500,00	175 800,00	300 000,00
Autres Opérations ou Projets	1 379 514,00	161 905,32	71 276,22	695 258,68	287 350,00	235 000,00
TOTAL GENERAL	12 070 348,44	3 720 191,69	2 816 305,57	4 936 877,49	2 578 150,00	835 000,00

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

25

25

1- BATIMENTS PUBLICS

Opérations - Projets	Estimation	Realise		2024	2025	2026
		Total	dont 2023			
PLACE DE LA LIBERATION	476 331,77	330 981,44	193 709,72	145 221,07		
Réfection parquet de la Salle des Fêtes, chaufferie	297 453,90	229 999,83	176 551,11	67 454,07		
Maitrise d'œuvre	17 288,27	17 158,61	17 158,61	-		
Travaux scéniques (Lot 7)	161 589,60	83 823,00	-	77 767,00		
SALLE POLYVALENTE ROGER DONNET	3 547 852,68	2 051 400,72	1 699 986,85	1 496 451,96		
travaux	3 386 791,47	1 929 111,16	1 604 367,59	1 457 680,31		
Maitrise d'œuvre, SPS, controleur	137 261,21	122 289,56	95 619,26	14 971,65		
Mobilier	23 800,00	-	-	23 800,00		
MAISON BERTHOUD	40 000,00				40 000,00	
MAIRIE	410 000,00			410 000,00		
Ravalement et isolation thermique	330 000,00	-	-	330 000,00		
Toiture	50 000,00	-	-	50 000,00		
Maitrise d'œuvre	30 000,00	-	-	30 000,00		
AMENAGEMENT MAISON LEHIBOUX	142 325,00	12 325,00		105 000,00	25 000,00	
Menuiserie	12 325,00	12 325,00	-	-	-	-
Ravalement et isolation thermique par l'extérieur	58 000,00	-	-	58 000,00		
Toiture	47 000,00	-	-	47 000,00		
Aménagement intérieur	25 000,00	-	-	-	25 000,00	
EGLISE SAINT MARTIN	730 000,00			30 000,00	500 000,00	200 000,00
Etude structurelle globale de l'édifice	30 000,00	-	-	30 000,00		
Travaux à envisager (clocher, contreforts, enduits...)	700 000,00	-	-	-	500 000,00	200 000,00
MOULIN DE L'AUBRAY (Boulevard projet)	304 000,00			4 000,00	200 000,00	100 000,00
SALLE PICHERY						
Chauffage DOJO Salle de danse	-	-	fait en P3	-	-	-
Armoire électrique automate	-	-	fait en P3	-	-	-
Achat d'une autolaveuse	-	-	location	-	-	-
TOTAL GENERAL	5 650 509,45	2 394 707,16	1 893 697	2 190 673,03	765 000,00	300 000,00

26

26

Accusé de réception en préfecture
 095-219502887-20240304-24-03-03-DE
 Date de télétransmission : 08/03/2024
 Date de réception préfecture : 08/03/2024

2- BATIMENTS SCOLAIRES

Opérations - Projets	Estimation	Réalisé		2024	2025	2026
		Total	dont 2023			
ECOLE ALPHONSE DAUDET	1 121 544,00			1 131 544,00	990 000,00	
Isolation thermique par l'extérieur	990 000,00	-	-	-	990 000,00	
Travaux	900 000,00	-	-	-	900 000,00	
Maîtrise d'œuvre	90 000,00	-	-	-	90 000,00	
Réfection de la couverture ALSH Daudet	53 400,00	-	-	53 400,00		
Travaux de modernisation et de mise en conformité	78 144,00	-	-	78 144,00		
Réhabilitation et mise en conformité des toilettes	43 000,00	-	-	43 000,00		
Pose de claustra dans WC, de film sur les vitres)	6 250,00	-	-	6 250,00		
Mise en conformité électrique de la Restauration Scolaire	28 894,00	-	-	28 894,00		
ECOLE MARIE LAURENCIN	71 458,56	71 458,56	71 458,56			
Réfection de la cour	60 192,00	60 192,00	60 192,00			
Bancs	11 266,56	11 266,56	11 266,56			
ECOLE LES GLAISIERES	1 659 320,93	301 419,15	162 734,32	997 901,78	360 000,00	
Isolation thermique par l'extérieur	1 323 310,00	-	-	963 310,00	360 000,00	
Travaux	1 200 000,00	-	-	900 000,00	300 000,00	
Maîtrise d'œuvre	123 310,00	-	-	63 310,00	60 000,00	
Mise en conformité GS les Glaisières	3 472,00	-	-	3 472,00		
Construction d'un ALSH les Glaisières	332 538,93	301 419,15	162 734,32	31 119,78		
Travaux Algéco	284 908,51	253 788,73	156 980,22	31 119,78		
Maîtrise d'œuvre	23 975,42	23 975,42	5 754,10			
Mobilier	23 655,00	23 655,00				
Reprise du soubassement	-	-	-		En régie	
TOTAL GENERAL	2 852 323,49	372 877,71	234 192,88	1 129 445,78	1 350 000,00	

27

3 - VOIRIES - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS

Opérations	Estimation	Réalisé		2024	2025	2026
		Total	dont 2023			
CIMETIERE	71 800,00			30 000,00	41 800,00	
Ossuaire	30 000,00	-	-	30 000,00		
Clôture	41 800,00	-	-		41 800,00	
AMENAGEMENT TERRAIN DES OUCHES	5 615,00	3 115,00	717,00	2 500,00		
Pompes, serre, bassin...	2 000,00	-	-	2 000,00		
Achats d'arbres et arbustes...	3 615,00	3 115,00	717,00	500,00		
PARC DE LA COQUE	30 000,00			10 000,00	20 000,00	
Réfection du chemin piétons	10 000,00	-	-	10 000,00		
Installation d'un nouveau jeu pour enfants de 1 à 7 ans	20 000,00	-	-		20 000,00	
RUE DES CARRIERES (Entouffement des réseaux)	425 821,35	425 821,35	422 317,35			
Travaux	346 474,10	346 474,10	346 474,10			
Electricité (Marché INEO)	61 020,25	61 020,25	61 020,25			
Maîtrise d'œuvre	18 327,00	18 327,00	14 823,00			
RUE DES CARRIERES (Réfection de la chaussée)	319 000,00			319 000,00		
Travaux	300 000,00	-	-	300 000,00		
Maîtrise d'œuvre	19 000,00	-	-	19 000,00		
REFECTION RUE DU CHAMP DE L'ASILE	550 000,00			550 000,00		
Travaux	500 000,00	-	-	500 000,00		
Maîtrise d'œuvre	50 000,00	-	-	50 000,00		
PARKING PHILIPPE HODICQ	10 000,00			10 000,00		

28

Accusé de réception en préfecture
095-219502867-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

3 - VOIRIES - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS (Suite)

Opérations	Estimation	Réalisé		2024	2025	2026
		Total	dont 2023			
REFECTION DU PARKING DU MARCHÉ (Paroisse Rue Des Orties)	114 000,00				114 000,00	
REFECTION DE LA RUE PIERRE CORRE	200 000,00					200 000,00
CHEMIN DU SAVAT (Réfection enrobés et aménagements)	100 000,00					100 000,00
RUE DES MERIENS	361 765,15	361 765,15	194 105,55			
	Travaux	347 653,15	347 653,15			
	Maîtrise d'œuvre	14 112,00	14 112,00			
TOTAL GENERAL	2 188 001,50	790 701,50	617 140,90	921 500,00	175 800,00	300 000,00

29

29

4- AUTRES OPERATION OU PROJETS

Opérations - projets	Estimation	Réalisé	Réalisé		2024	2025	2026
		avant 2022	Total	dont 2023			
PAVILLONS IMPASSE PAULA	399 290,00				296 940,00	102 350,00	
	Acquisition du dernier Pavillon	296 940,00	-	-	296 940,00	-	-
	Démolition des 3 pavillons	102 350,00	-	-	-	102 350,00	-
ACQUISITION 32 RUE ALBERT MOLINIER	227 000,00				227 000,00		
ADAP	300 000,00				50 000,00	100 000,00	150 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC G4	318 224,00	90 630,10	161 905,32	71 275,22	76 318,68	40 000,00	40 000,00
	Prestation annuelle (dont Rue des Carrères)	161 905,32	90 630,10	71 275,22	76 318,68	40 000,00	40 000,00
CHAUFFAGE P3	135 000,00				45 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL GENERAL	1 379 514,00	90 630,10	161 905,32	71 275,22	695 258,68	287 350,00	235 000,00

CM du 04/03/2024 - Débat d'orientations Budgetaires 2024

30

30

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

05. LES DÉTAILS DU BUDGET 2024

A- L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BP 2024

B- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 1- Les recettes de fonctionnement
- 2- Les dépenses de fonctionnement

C- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1- Les recettes d'investissement
- 2- Les dépenses d'investissement

31

31

A- L'équilibre général du BP 2024

Au total, le Budget Primitif 2024 est équilibré, en recettes et en dépenses, à la somme de **19 901 389,87 €**.

Budget principal	2023	2024	Ecart
Section de Fonctionnement	10 835 626,54	11 309 159,82	4,37%
Section d'Investissement	5 828 729,02	8 592 230,05	47,41%
Total	16 664 355,56	19 901 389,87	19,42%

CM nu 04/03/2024 - Débat d'orientations Budgétaires 2024

32

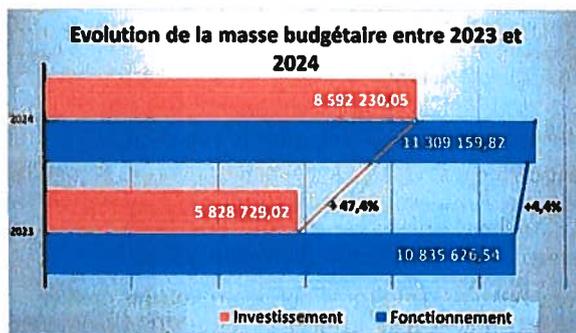
32

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

❖ Evolution de la masse budgétaire entre 2023 et 2024

Budget primitif en hausse de 19,4% par rapport à 2023, avec :

- Une section d'investissement en augmentation de 47,4%
- Et une section de fonctionnement de 4,4 %



CM du 04/03/2024 - Débat d'orientations Budgétaires 2024

33

33

B- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de la section de fonctionnement, la Ville a toujours eu pour objectif de prévenir l'effet de ciseaux (progression plus rapide des dépenses que des recettes) et dégager ainsi un autofinancement satisfaisant, servant à financer son programme d'investissement.

En 2024, les recettes de fonctionnement traditionnelles connaissent une baisse et les dépenses de fonctionnement seront nécessairement impactées à la hausse par des éléments extérieurs, particulièrement l'inflation énergétique, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ...

CM du 04/03/2024 - Débat d'orientations Budgétaires 2024

34

34

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

-1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

➤ **De la fiscalité directe locale (-3,93 % en 2024)**

- Impôts locaux (taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti),
- Taxe sur les pylônes électriques
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Taxe aéroportuaire
- Taxe locale sur la publicité extérieure ...

➤ **Des recettes fiscales indirectes comme la taxe additionnelle aux droits de mutation...**

Les droits de mutation qui sont perçus à l'occasion de chaque vente sur le territoire sont revus à la baisse, compte de la tension du marché immobilier observée localement et de la hausse des taux d'intérêt qui peuvent freiner de nombreux d'acheteurs (-6,46 % en 2024).

➤ **Des dotations ou subventions versées par l'État et autres organismes publics**

Malgré la nouvelle hausse de la DGF prévue dans la loi de Finances 2024, le budget primitif 2024 sera élaboré sur la base d'une baisse des concours financiers à destination du bloc communal (-1,87 %).

35

➤ **Des produits des services et du domaine des collectivités**
(participations des familles, redevance d'occupation du domaine public...)

Le budget primitif 2024 sera élaboré sur une baisse de 8,41 %.

➤ **Autres produits exceptionnels**

Cela concerne notamment les remboursements d'assurance.

En 2023 la ville a perçu l'indemnité liée au sinistre de la Salle Roger DONNET. Il reste à percevoir l'indemnité pour le sol de la salle des fêtes (114 000 €), d'où une baisse de 53,87 %.

➤ **Des produits de cessions d'immobilisations**

En conséquence, afin d'atténuer la baisse des recettes en fonctionnement de (6,51 % en 2024), la Ville s'attachera à mobiliser et optimiser ses recettes externes en développant une gestion active de son patrimoine, permettant ainsi de dégager une marge d'autofinancement pour financer ses opérations d'investissement.

Il est donc prévu, en 2024, de céder la crèche située Rue Jules VINCENT ainsi que la mezzanine de la Maison Médicale.

Le produit de ces cessions d'immobilisations s'élève à 933 471,00, engendrant ainsi une hausse générale des recettes de fonctionnement de 1,88 %.

36

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Impôt et taxes	5 954 036,03	6 418 409,27	6 568 000,00	6 875 000,89	6 605 000,00
Dont Impôts directs locaux	5 470 955,00	5 876 987,00	6 007 000,00	6 275 933,00	6 005 000,00
Dont Taxes	483 081,03	541 422,27	561 000,00	599 067,89	600 000,00
Dotations et attributions	2 562 893,40	2 330 175,15	2 148 337,95	2 294 809,53	2 251 959,95
Dont Dotations DGF, DSU, DNP	1 257 834,20	1 238 544,00	1 244 988,00	1 263 253,00	1 234 980,00
Dont Subventions, participations	715 295,36	599 261,63	584 757,95	776 685,86	743 979,95
Dont Compensations (perte TH, TF...)	302 856,48	286 179,26	120 000,00	101 303,50	95 000,00
Dont Solidarité (FNGIR...)	286 907,36	206 190,26	198 592,00	153 567,17	178 000,00
Produits des services, du domaine...	647 106,75	723 430,94	893 859,00	898 997,16	823 390,00
Produits de cessions d'immobilisations	85 902,00	-	-	4 622,32	933 471,00
Droits de mutation	641 823,14	546 219,51	550 000,00	427 641,60	400 000,00
Autres (Produits exceptionnels ...)	442 668,13	188 232,65	640 557,12	564 682,53	260 466,40
Résultat de fonctionnement reporté	802 201,53	-	-	-	-
Sous-Total (Recettes réelles)	11 136 630,98	10 206 467,57	10 800 754,07	11 065 754,03	11 274 287,35
Recettes d'ordre (Provisions...)	100 000,00	-	34 872,47	1 823,97	34 872,47
Total recettes de fonctionnement	11 236 630,98	10 206 467,57	10 835 626,54	11 067 578,00	11 309 159,82

37

37

❖ Evolution des recettes de fonctionnement entre 2023 (Réalisé) et 2024 (BP)

Recettes de fonctionnement (Hors produits de cession)	Réalisé 2023	BP 2024	Ecart En chiffre	Ecart %
Impôts directs locaux + taxes	6 875 000,89	6 605 000,00	-270 000,89	-3,93%
Dotations	2 294 809,53	2 251 959,95	-42 849,58	-1,87%
Produits des services, du domaine...	898 997,16	823 390,00	-75 607,16	-8,41%
Droits de mutation	427 641,60	400 000,00	-27 641,60	-6,46%
Autres (Produits exceptionnels ...)	564 682,53	260 466,40	-304 216,13	-53,87%
Total	11 061 131,71	10 340 816,35	-720 315,36	-6,51%

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

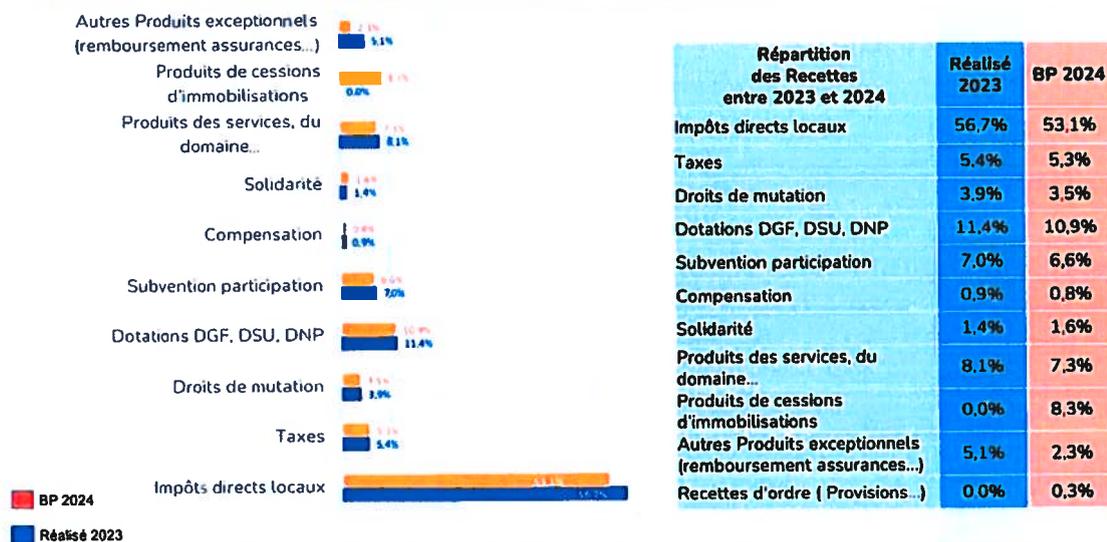
38

38

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

19

❖ Répartition des recettes de fonctionnement en 2023 (Réalisé) et 2024 (BP)



CN du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

39

39

Les impôts et taxes

Pour la 11^{ème} année consécutive, la Commune a décidé de ne pas augmenter les taux communaux pour 2024 :

- Taxe sur foncier bâti après transfert de la part départementale 35,45 %
- Taxe sur foncier non bâti 76,76 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 17,93 %

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Taxe sur les pylônes électriques	41 616,00	42 704,00	42 000,00	44 800,00	45 000,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	180 254,07	245 897,75	245 000,00	301 125,05	300 000,00
Taxe locale sur la publicité extérieure	10 776,96	1 607,00	24 000,00	4 029,37	10 000,00
Taxe nuisances aéroportuaires	250 434,00	251 213,52	250 000,00	249 113,47	245 000,00
Total	483 081,03	541 422,27	561 000,00	599 067,89	600 000,00

La prévision est alignée sur le réalisé de l'année précédente.

CN du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

40

40

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

20

Les dotations

Le montant inscrit pour 2023 est basé sur une stabilité des dotations.

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) représente la recette principale de ce chapitre avec 75,3%.

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	944 434,00	937 922,00	950 000,00	933 837,00	930 000,00
Dotation de solidarité urbaine/rurale	120 608,00	119 470,00	116 000,00	138 245,00	120 000,00
Dotation nationale de péréquation	147 334,00	139 539,00	138 000,00	141 188,00	140 000,00
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	26 983,00	26 983,00	26 988,00	26 983,00	26 980,00
Dotation pour les titres sécurisés	-	14 630,00	14 000,00	23 000,00	18 000,00
Dotation générale de décentralisation (concours particulier relatif aux bibliothèques)	18 475,20	-	-	-	-
Total	1 257 834,20	1 238 544,00	1 244 988,00	1 263 253,00	1 234 980,00

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

41

41

Les attributions de compensation, les subventions et participations

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION					
Attribution fonds Départemental de péréquation de la taxe	92 616,33	91 120,71	90 000,00	87 404,50	85 000,00
Etat - compensation Exonérations taxes foncières	10 672,00	10 693,00	10 000,00	13 365,00	10 000,00
Etat - compensation Exonérations taxe habitation	-	163 731,00	-	-	-
Attribution de compensation CAPV	199 568,15	20 634,55	20 000,00	-	-
Total	302 856,48	286 179,26	120 000,00	101 303,50	95 000,00
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS					
FCTVA	86 559,40	-	10 000,00	-	-
Autres	3 549,80	2 997,80	-	-	-
Département (transport scolaire)	95 991,17	113 428,81	124 000,00	158 385,36	123 000,00
Autres organismes (Caf)	228 437,05	182 077,07	150 000,00	317 519,52	320 200,00
Produits de participations	463,00	463,00	463,00	486,03	485,00
Sortie des emprunts à risques	300 294,95	-	300 294,95	300 294,95	300 294,95
Total	715 295,36	599 261,63	584 757,95	776 685,86	743 979,95

=> CF page suivante pour l'analyse.

Concerne :
 - la crèche,
 - de nouveaux appels à projet du centre de loisirs,
 - et la convention CTG (Convention territoriale globale).

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

42

42

Accusé de réception en préfecture
 095-219502887-20240304-24-03-03-DE
 Date de télétransmission : 08/03/2024
 Date de réception préfecture : 08/03/2024

Les reversements de fiscalité par la C.A.P.V.

Le montant de l'attribution de compensation, comme en 2023, est négatif, ce qui implique que cette somme est désormais inscrite en dépense de fonctionnement :

- 145 990,60 € en 2023
- 200 000,00 € (montant estimé pour 2024)

Le montant définitif sera fixé après le rapport annuel de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) qui permet la fixation d'un coût net des charges transférées et détermine une attribution annuelle de compensation (positive ou négative) entre la Communauté et chaque commune.

En ce qui concerne la **Dotat**ion de Solidarité Communautaire (DSC) dont la vocation est de réduire les inégalités entre les communes d'une même intercommunalité, la Ville se voit attribuer une dotation de solidarité constante d'environ 30 000 €.

Les contributions de la CAPV	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Attribution de compensation	199 568,15	20 634,55	20 000,00	-	-
Dotation de solidarité communautaire	32 460,58	31 577,26	32 000,00	31 966,17	30 000,00
Total	232 028,73	52 211,81	232 000,00	31 966,17	30 000,00

- 145 900,60 en 2023

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

43

43

les Fonds de Solidarité

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	32 460,58	31 577,26	30 000,00	31 966,17	30 000,00
Fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	68 591,00	68 591,00	68 592,00	68 591,00	68 000,00
Fonds de solidarité des communes de la région IDF	129 661,00	106 022,00	100 000,00	53 010,00	80 000,00
Autres fiscalités reversées	56 194,78	-	-	-	-
Total	286 907,36	206 190,26	198 592,00	153 567,17	178 000,00

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

44

44

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Concession dans les cimetières	-	13 572,50	12 000,00	14 368,00	14 000,00
Redevance d'occupation du domaine public communal	14 979,71	6 239,70	77 000,00	84 786,98	44 000,00
Redevances Centre de loisirs	194 383,70	265 776,08	320 000,00	265 614,36	252 978,00
Redevances Restauration scolaire, études	337 644,61	370 693,37	381 000,00	423 897,65	409 749,00
Revenus des immeubles (Logements communaux, maison médicale, jardins...)	62 075,29	1 827,59	51 600,00	59 900,17	80 000,00
Locations diverses	-	-	30 000,00	37 350,00	8 000,00
Transport scolaire (carte bus)	19 980,58	12 663,00	19 980,00	11 881,40	12 663,00
Remboursement de la Taxe ordures ménagères	1 992,66	1 999,70	2 000,00	1 198,60	2 000,00
Total	647 106,13	723 430,94	893 850,00	898 997,16	823 390,00

Le réalisé 2023 comprend la régularisation de la redevance liée aux antennes (Orange, SFR.)

Augmentation liée à la Maison Médicale

Le réalisé de 2023 comprend la régularisation de la convention avec le Département pour la mise à disposition de la salle Pichery au Collège COPERNIC (de 2020 à 2022).

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

45

45

Autres (produits exceptionnels...)

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Remboursements sur rémunérations du personnel	80 209,72	92 307,07	90 000,00	124 196,08	90 000,00
Autres produits de gestion courante (avoirs, ferrailles, ...)	47 543,47	14 641,55	160 000,00	35 451,98	150 466,40
Produits exceptionnels divers (astreintes, remboursements assurance)	308 484,07	54 119,48	385 557,12	322 484,45	
Mandats annulés sur exercices antérieurs	6 430,87	27 164,55	5 000,00	82 550,02	20 000,00
Total	442 668,13	188 232,65	640 557,12	564 682,53	260 466,40

La M57 englobe désormais, dans le compte autres produits de gestion courante, les anciens produits exceptionnels comme les remboursements des compagnies d'assurances ainsi que les avoirs, les remboursements divers.

Le réalisé 2023 concerne le remboursement d'assurance pour le sinistre de la Salle Roger DONNET. Il reste à percevoir l'indemnité pour le sol de la salle des fêtes (114 000 €).

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

46

46

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Il s'agit principalement des postes suivants :

➤ **Les charges à caractère général** (Chapitre 11)

Elles correspondent aux coûts de fonctionnement des services et équipements communaux.

- Charges de gestion courante : Électricité, téléphone...
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Prestations de services : Restauration scolaire, animations Centre de Loisirs, transports...

En 2024, ce chapitre augmentera de 6,1 %, sous l'effet de l'inflation et des révisions de prix à la hausse (ex : contrats de maintenance et d'équipement).

De plus, dans une politique de bonne gestion, la municipalité consacrera toujours une part de ce chapitre aux travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de ses bâtiments communaux : écoles, stade...

➤ **Les dépenses de personnel** (Chapitre 12)

La progression des dépenses de personnel (3,2 %) s'explique principalement par l'application en année pleine des nouvelles mesures salariales annoncées en juin 2023 par le Gouvernement.

➤ **Les autres charges courantes** (chapitre 65)

Ces charges, en hausse de 8,6 % correspondent :

- aux participations aux charges d'organismes extérieurs : CCAS, contributions aux syndicats intercommunaux...
- aux coûts des logiciels...

Malgré le contexte contraint déjà évoqué, la contribution de la Ville au financement du CCAS et au soutien des associations (sous forme de subventions) ne connaîtra pas de baisse.

➤ **Les charges financières** (chapitre 66)

En baisse de 12 %, elles concernent notamment les Intérêts des emprunts, les frais financiers ...

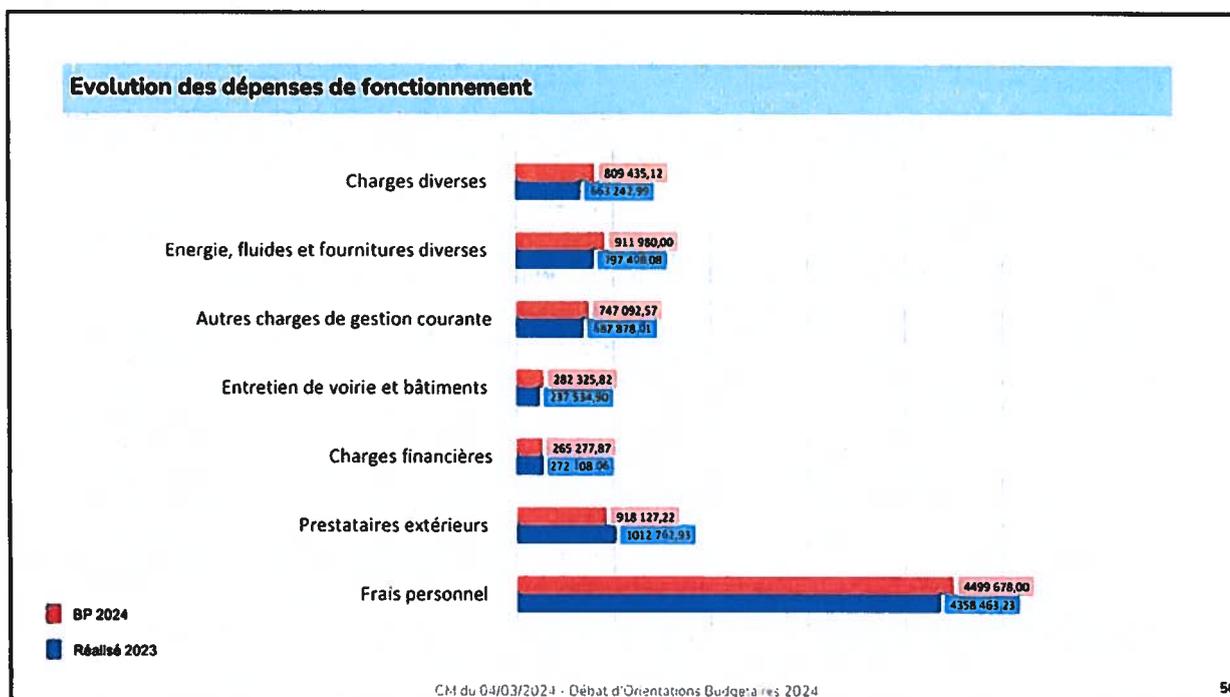
➤ **Les charges exceptionnelles** (Chapitre 67)

Certaines dépenses de fonctionnement peuvent aussi être exceptionnelles : intérêts moratoires, frais de contentieux...

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Frais personnel	4 188 774,68	4 239 441,45	4 503 287,00	4 358 463,23	4 499 678,00
Prestataires extérieurs	819 355,95	1 043 685,82	1 088 316,00	1 012 762,93	918 127,22
Charges financières	400 484,16	279 896,81	277 503,60	272 108,06	265 277,87
Dont intérêt des emprunts	308 608,32	269 995,78	236 276,95	236 276,95	203 522,62
Entretien de voirie et bâtiments	278 258,64	266 281,79	272 222,00	237 534,90	282 325,82
Autres charges de gestion courante	1 324 491,69	679 427,59	695 138,00	687 878,01	747 092,57
Energie, fluides et fournitures diverses	684 765,10	831 844,41	967 043,00	797 408,08	911 980,00
Dont Fluide	498 245,57	660 411,83	788 400,00	670 252,24	716 000,00
Dont Fournitures diverses	186 519,53	171 432,58	178 643,00	127 155,84	195 980,00
Charges diverses	553 115,74	496 555,28	674 191,73	663 242,99	809 435,12
Virement à la section investissement	-	-	1 276 705,41	-	860 552,42
Sous total (Dépenses réelles)	8 249 245,96	7 837 233,15	9 754 406,74	8 029 398,20	9 294 469,07
Dépenses d'ordre (Amortissements, Provisions...)	818 173,94	863 668,51	1 081 219,80	886 748,82	2 014 690,80
Total	9 067 419,90	8 700 901,66	10 835 626,54	8 916 147,02	11 309 159,87

49

49



50

50

Accusé de réception en préfecture
 095-219502887-20240304-24-03-03-DE
 Date de télétransmission : 08/03/2024
 Date de réception préfecture : 08/03/2024

25

Charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel représentent 48 % des charges réelles de fonctionnement (moyenne de la strate = 58%).

Charges de personnel et frais assimilés	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Autre personnel extérieur (TREMP LIN)	244 109,33	142 799,31	195 600,00	178 453,76	185 000,00
Personnel Titulaire et contractuel	3 944 665,35	4 096 642,14	4 307 687,00	4 180 009,47	4 314 678,00
Total	4 188 774,68	4 239 441,45	4 503 287,00	4 358 463,23	4 499 678,00

- Cette progression des dépenses de personnel tient pour partie à des décisions de l'Etat : hausse des taux des cotisations sociales patronales, revalorisation du point d'indice.
- La volonté demeure de réduire le recours à TREMP LIN, par l'embauche directe d'agents dans les derniers secteurs concernés : entretien et restauration scolaire. Cependant la perte d'attraction de la fonction publique nous contraint encore de recourir à cet organisme.



CM du 04/03/2024 - Débat d'orientations budgétaires 2024

51

51

Energie, fluides et fournitures diverses

ENERGIE, FLUIDES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Eau et assainissement	124 752,01	82 602,43	122 000,00	123 494,82	80 000,00
Energie - électricité	191 451,93	199 276,24	295 000,00	289 225,48	315 000,00
Gaz	167 408,45	362 097,84	349 200,00	238 517,93	300 000,00
Carburants	14 633,18	16 435,32	22 200,00	19 014,01	21 000,00
Total	498 245,57	660 411,83	788 400,00	670 252,24	716 000,00
FOURNITURES DIVERSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Autres fournitures non stockées	18 989,63	2 770,39	-	-	-
Fournitures d'entretien	22 127,73	25 406,34	28 000,00	29 123,37	28 000,00
Fournitures de voirie	19 769,54	13 700,76	24 500,00	11 694,40	20 000,00
Fournitures de petit équipement	45 565,37	35 740,93	33 411,00	18 355,12	41 450,00
Livres, disques, cassettes	216,51	3 737,11	5 000,00	3 886,94	4 500,00
Fournitures administratives	7 669,78	6 096,91	7 200,00	5 886,69	5 800,00
Fournitures scolaires	35 804,65	33 083,35	38 182,00	37 742,11	34 025,00
Autres matières et fournitures (renouvellement jeux...)	32 376,32	50 896,79	42 350,00	20 467,21	62 205,00
Total	186 519,53	171 432,58	178 643,00	127 155,84	195 980,00

CM du 04/03/2024 - Débat d'orientations budgétaires 2024

52

52

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

26

L'entretien des voiries et des bâtiments

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Entretien et réparation sur biens immobiliers	540,00	21 199,20	24 100,00	24 054,00	29 209,82
Travaux d'entretien bâtiments publics (entretien réseau, suppression branchement gaz...)	40 403,77	2 210,21	10 000,00	7 992,52	10 000,00
Travaux d'entretien autres bâtiments (Stade, Ecoles...)	6 986,52	14 847,48	20 000,00	19 389,89	24 200,00
Travaux d'entretien de voirie, balayeuse	187 182,32	163 751,30	150 000,00	128 776,94	135 000,00
Travaux de réparation éclairage public, des bornes incendie...	30 633,65	54 861,49	54 222,00	44 201,60	60 000,00
Entretien et réparation de matériels	12 512,38	9 412,11	13 900,00	13 119,95	23 916,00
Total	278 258,64	266 281,79	272 222,00	237 534,90	282 325,82

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

53

53

Charges financières, amortissements et autres charges exceptionnelles

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Intérêts - rattachement des ICNE (Intérêts courus non échus)	- 13 370,30	- 8 400,53	- 11 061,35	- 11 061,35	- 10 997,75
Autres charges financières (Intérêts moratoires, intérêts compte courant, pénalités sur marchés...)	4 390,05	265,58	27 100,00	22 269,11	25 000,00
Charges financières diverses	11 862,26	17 261,00	13 358,00	13 439,73	11 953,00
Intérêt des emprunts	308 608,32	269 995,78	236 276,95	236 276,95	203 522,62
Charges exceptionnelles (Annulation de titre...)	88 993,83	874,98	11 830,00	11 183,62	35 800,00
Sous-total Dépenses réelles	400 484,16	279 996,81	277 503,60	272 108,06	265 277,87
Opérations d'ordre	818 173,94	863 668,51	1 081 219,80	886 748,82	2 014 690,80
Dont provision pour risques (contentieux SFIL)	-	-	199 053,30	-	199 053,30
Dont amortissements	818 173,94	863 668,51	882 166,50	886 748,82	1 815 511,66
Total Général	1 218 658,10	1 143 665,32	1 358 723,40	1 158 856,88	2 279 968,67

L'augmentation de cette ligne est dû à un jeu d'écriture comptable liée à la cession de la Crèche et de la mezzanine de la Maison Médicale => Inscription en dépense de fonctionnement (compte 6075- valeur comptable des immobilisations) et inscription en recette d'investissement (compte 192- + ou - valeurs sur cessions d'immobilisations).

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

54

54

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Autres charges de gestion courante

Composées essentiellement par les indemnités versées aux élus, les subventions aux associations et la subvention de fonctionnement du CCAS.

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
CCAS	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
Subventions aux associations	194 270,00	201 400,00	207 396,00	207 396,00	207 162,00
Services incendie (SDIS)	153 147,98	152 753,69	160 290,00	160 202,02	169 838,57
Autres contributions (SIEABP)	13 597,24	13 526,38	13 460,00	13 460,00	13 500,00
Autres charges de gestion courante (Indemnités des élus, créances en non-valeurs...)	109 189,77	91 747,52	93 992,00	86 819,99	136 592,00
Total	1 324 491,69	679 427,59	695 138,00	687 878,01	747 092,57

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

55

55

Charges diverses

Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Alimentation	5 980,61	9 003,84	14 130,00	10 807,30	16 300,00
Vêtements de travail	8 557,73	12 598,85	15 980,00	7 757,56	12 536,00
Crédit-bail, locations	71 086,73	67 886,92	40 000,00	44 782,15	53 470,00
Assurances (Dont dommage ouvrage en 2023)	72 030,88	86 686,95	123 494,00	122 051,13	100 000,00
Taxes, impôts et redevances (Véolia)	145 582,78	144 081,92	283 700,00	305 355,28	380 089,12
Fêtes et cérémonies	49 880,95	31 228,84	7 700,00	7 223,43	21 600,00
Etudes, documentation, formation ...	33 291,37	31 355,34	40 235,00	32 960,92	49 700,00
Matériel roulant, transport de biens	12 562,32	8 106,49	8 200,00	7 039,92	9 700,00
Frais d'affranchissement	5 592,12	10 456,85	9 000,00	7 320,84	8 000,00
Frais de télécommunication	78 511,98	63 191,94	68 800,00	67 344,06	64 100,00
Honoraires, frais d'actes ...	26 133,88	17 374,01	32 300,00	25 741,14	67 184,00
Publications, annonces et insertions	17 294,24	6 462,28	17 876,00	14 468,68	20 276,00
Divers (mise en ligne marchés public, FAST...)	26 610,15	8 121,05	12 776,73	10 390,58	6 480,00
Total	553 115,74	496 555,28	674 191,73	663 242,99	809 435,12

On retrouve ici l'attribution de compensation de la CAPV estimée à 200 000 € pour 2024.

Concerne les frais d'avocat de notaires mais également les honoraires liés au Commissaire enquêteur pour les 2 enquêtes publiques (PLU et RLP)

CM du 04/03/2024 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

56

56

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

C- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Malgré la situation financière saine de la Ville, le contexte mondial, de bouleversement géopolitique, climatique, économique et énergétique, nous oblige à adapter nos règles prudentielles fixées pour le financement de nos investissements, afin de ne pas dégrader la santé financière de la collectivité.

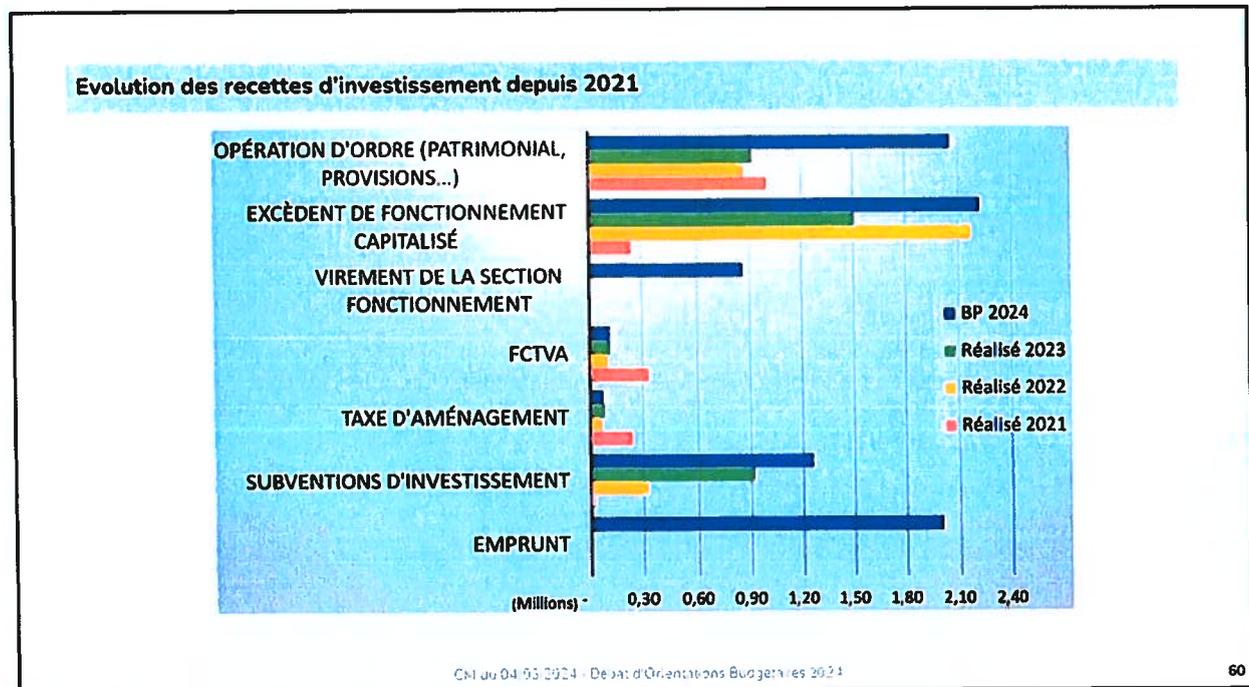
1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comme en 2023, la recherche de subventions nouvelles et de financements extérieurs devra guider les services lors de chaque opération d'investissement.

Cependant, pour équilibrer sa section d'investissement dans le contexte inflationniste actuel, la Ville sera amenée à inscrire au budget primitif un montant d'emprunt, tout en veillant à préserver sa capacité de désendettement et en tenant compte du niveau des taux d'intérêts.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Catégories	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Emprunt	-	-	-	-	2 000 000,00
Produits des cessions	-	-	124 103,00	-	-
Subventions d'investissement	24 833,60	328 862,66	1 536 134,95	920 905,82	1 257 259,01
Dont :					
Etat	-	31 382,50	515 570,45	267 420,48	557 257,42
Région	-	100 000,00	363 087,00	433 123,43	101 703,77
Département	-	47 480,16	165 000,00	101 717,36	126 882,64
Autres (CAPV, ARS et CAF)	24 833,60	150 000,00	492 477,50	107 524,00	471 415,18
Taxe d'aménagement	237 831,07	72 010,41	95 000,00	88 451,46	80 000,00
FCTVA	338 064,97	107 514,74	120 000,00	121 820,86	120 000,00
Virement de la section fonctionnement	-	-	1 276 705,41	-	860 552,42
Excédent de fonctionnement capitalisé	241 168,86	2 169 211,08	1 505 565,86	1 505 565,86	2 219 727,82
<i>Sous total (Recettes réelles)</i>	841 898,50	2 677 598,89	4 657 509,22	2 636 744,00	6 537 539,25
Opérations d'ordre (amortissements, valeur comptable des immobilisations...)	906 211,77	849 769,47	882 040,66	886 622,98	1 815 511,66
Provision pour contentieux SFIL	-	-	199 053,30	-	199 053,30
Provision pour dépréciation Comptes de débiteurs	13 899,04	125,84	125,84	125,84	125,84
Autres (Opérations patrimoniales)	96 312,79	-	90 000,00	32 565,14	40 000,00
<i>Sous total (Recettes d'ordre)</i>	1 002 524,56	863 668,51	1 171 219,80	919 313,96	2 054 690,10
Total Recettes	1 844 423,06	3 541 267,40	5 828 729,02	3 556 057,96	8 592 230,05

59



60

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

30

2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent les dépenses d'équipement (études, achats, travaux, constructions...) et celles dites financières (remboursement de la dette).

L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, ainsi que ses services, et répond aux préoccupations des habitants dans leur quotidien.

L'objectif pour 2024 est d'accélérer le programme d'investissement pour entretenir la ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques.

Les investissements 2024 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et honoreront les engagements pris en 2020, dont beaucoup sont d'ores et déjà achevés ou lancés.

61

61

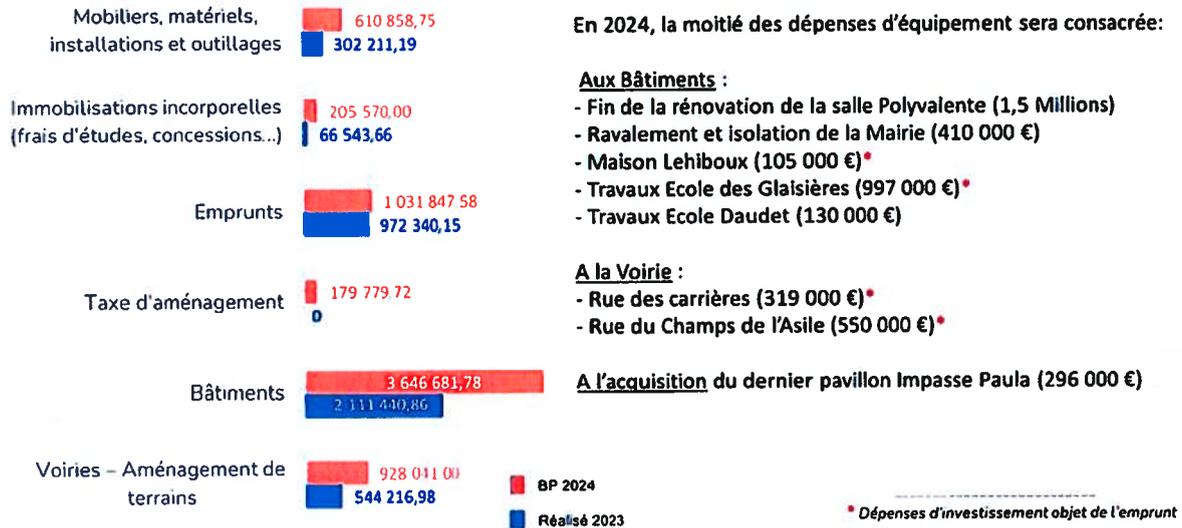
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Voies – Aménagement de terrains	276 288,92	174 529,11	632 434,00	544 216,98	928 041,00
Bâtiments	278 627,51	1 571 565,10	2 192 596,41	2 111 440,86	3 646 681,78
Hôtel de ville	-	-	10 000,00	-	380 000,00
Ecoles	114 227,51	147 557,33	207 820,00	156 980,22	1 042 741,78
Autres bâtiments	-	190 857,77	1 719 600,00	1 677 463,77	1 655 000,00
Acquisitions	164 400,00	1 233 150,00	255 176,41	276 996,87	568 940,00
Taxe d'aménagement (remboursement TA annulées)	5 297,00	1 133,80	-	-	179 779,72
Emprunts (Remboursement capital)	2 412 763,01	941 851,08	972 340,15	972 340,15	1 031 847,58
Immobilisations incorporelles	80 547,60	62 768,37	68 549,00	66 543,66	205 570,00
(frais d'études Eglise et moulin de l'Aunay, maîtrise d'œuvre Mairie, Les Glisnières...)					
Mobiliers, matériels, installations et outillages	350 172,16	225 441,76	403 024,55	302 211,19	610 858,75
Dont notamment					
Salle des Fêtes	-	53 448,72	276 435,55	184 744,99	145 221,07
Chauffage	-	-	-	8 193,88	54 600,00
Eclairage public	-	90 630,10	62 000,00	71 275,22	76 318,68
Matériel de voirie (Souffleur, câbles à outils...)	8 375,76	3 787,10	11 300,00	11 266,56	70 252,00
Achat véhicules dont poly-bennes	1 325,00	1 325,00	3 299,00	-	60 000,00
Informatique (PC portables, renouvellement Infrastructure Mairie...)	6 616,40	15 703,47	6 330,00	3 308,88	71 100,00
Matériel et mobilier	33 184,42	38 117,98	8 180,00	7 761,98	18 273,00
Restauration scolaire	39 589,50	8 672,87	12 180,00	2 186,00	26 000,00
Déficit d'investissement reporté	241 168,86	1 998 890,62	1 434 912,44	1 434 912,44	1 914 578,75
Sous total (Dépenses réelles)	3 602 144,84	4 976 179,84	5 703 856,55	5 431 665,26	8 517 357,58
Sous total (Dépenses d'ordre)	198 448,62	-	124 872,47	34 555,44	74 872,47
Total dépenses	3 843 313,68	4 976 179,84	5 828 729,02	5 466 220,72	8 592 230,05

62

62

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Evolution et répartitions des dépenses d'investissement



CD du 04/03/2024 - Debat d'orientations budgétaires 2024

63

63

CONCLUSION

En dépit d'un contexte très tendu, 2024 sera une nouvelle année sans augmentation des taux locaux d'imposition, dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale.

Disposant toujours d'une situation financière saine, avec notamment un taux d'endettement inférieur à la moyenne de la strate, la Ville est en mesure de répondre aux défis de la période en adaptant sa gestion aux contraintes extérieures.

64

64

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

32